

## Ventes d'armes à la Libye :

### Lettre du GRIP aux membres du Parlement wallon

Par **Bernard ADAM**, directeur du GRIP et **Luc MAMPAEY**, chercheur au GRIP

7 décembre 2009

#### Résumé

À la suite des débats qui se sont déroulés le 10 novembre 2009 au sein de la Commission des Affaires générales du Parlement wallon sur la question des ventes d'armes légères à la Libye, le GRIP a envoyé une lettre aux membres du Parlement wallon. L'objectif de ce courrier était de rectifier certaines affirmations contenues dans la lettre adressée le 4 novembre 2009 au Parlement wallon par les représentants de la Fédération Syndicale des Métallurgistes FGTB (FSM/FGTB) des Provinces de Liège-Luxembourg, et de préciser certaines notions importantes relatives aux commerces des armes légères. Cette *Note d'Analyse* reproduit intégralement le texte de la lettre adressée le 4 décembre 2009 par le GRIP aux membres du Parlement wallon.

**Mots clés** : Libye, FN Herstal, transferts d'armes, armes légères et de petit calibre.

#### Abstract

##### Arms Sales to Libya: GRIP's Letter to the Members of the Walloon Parliament

Following the discussions which took place on November 10, 2009 within the General Affairs Committee of the Walloon Parliament on the issue of arms sales to Libya, GRIP sent a letter to the members of the Walloon Parliament. The purpose of this letter was to correct some statements made by representatives of the Federation of Trade Unions of Metalworkers FGTB (WSF / FGTB) Provinces of Liege-Luxembourg, in their letter sent on November 4, 2009 to the Walloon Parliament and to clarify some important concepts on small arms transfers. This *Analysis* reproduces the entire text of GRIP's letter sent on December 4, 2009 to the members of the Walloon Parliament.

**Key words** : Libya, FN Herstal, arms transfers, small arms and light weapons.

#### Citation :

ADAM Bernard et MAMPAEY Luc, *Ventes d'armes à la Libye : Lettre du GRIP aux membres du Parlement wallon*, Note d'Analyse du GRIP, 7 décembre 2009, Bruxelles.

URL : [http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES\\_ANALYSE/2009/NA\\_2009-12-07\\_FR\\_B-ADAM\\_L-MAMPAEY.pdf](http://www.grip.org/fr/siteweb/images/NOTES_ANALYSE/2009/NA_2009-12-07_FR_B-ADAM_L-MAMPAEY.pdf)



Bruxelles, le 4 décembre 2009.

**À l'attention des membres du Parlement wallon**

Copie à la direction de la FN Herstal et aux dirigeants syndicaux

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu en date du 4 novembre 2009 un courrier des représentants de la Fédération Syndicale des Métallurgistes FGTB (FSM/FGTB) des Provinces de Liège-Luxembourg vous faisant part de leur point de vue sur les licences d'exportations d'armes.

Nous nous sentons tenus de vous envoyer à notre tour la présente, dans la mesure où le courrier de l'organisation syndicale accuse le GRIP de mentir. Nous ne pouvons accepter cette accusation.

Le GRIP, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, est un institut de recherche indépendant de renommée internationale, travaillant depuis 30 ans pour diverses agences des Nations unies et de l'Union européenne, ainsi que pour les pouvoirs publics en Belgique.

La mission du GRIP consiste à informer le plus rigoureusement possible à la fois l'opinion publique et les autorités publiques, afin que les décisions politiques soient prises sur la base de données les plus complètes possibles. Notre rôle n'est pas de prendre position. Nous nous limitons à présenter des faits réels et à effectuer des analyses reposant sur les sources les plus sérieuses. Il ne faut donc pas se tromper de cible. Comme il ne faut pas tirer sur le facteur lorsqu'il apporte de mauvaises nouvelles, il ne faut pas s'en prendre au GRIP parce qu'il transmet des données, qui peuvent parfois être des vérités qui dérangent.

Nous estimons donc nécessaire de rectifier certaines affirmations contenues dans la lettre de la FSM/FGTB et de préciser certaines notions qui semblent encore mal comprises, comme l'indiquent les débats en Commission des Affaires générales, du 10 novembre 2009.

Depuis la régionalisation de la compétence des exportations d'armes, votre position de Parlementaire wallon a fait de vous un acteur de la politique étrangère de la Belgique, dont le rôle est très important.

## 1. L'évolution du contexte international

### 1.1. Une arme est un produit dangereux

Les armes ne sont pas des produits comme les autres. Leur production et leur exportation doivent donc être rigoureusement contrôlées par les pouvoirs publics. Ceux-ci doivent réaliser des choix éclairés et assumer les conséquences de leurs décisions.

### 1.2. Il y a trop d'armes dans le monde

Depuis une quinzaine d'années de nouvelles conceptions sont apparues dans le domaine de la sécurité internationale, telles que la prévention des conflits et l'amélioration de la sécurité humaine. Après les échecs des guerres en Irak et en Afghanistan, de plus en plus de responsables politiques ont constaté " l'impuissance de la puissance militaire ".

L'usage de la force doit être limité strictement et il s'agit de privilégier le règlement pacifique des conflits avec des moyens politiques et civils. Mais de nombreuses analyses montrent que dans certaines régions du monde, principalement dans les pays du sud, il y a beaucoup trop d'armements, entraînant trop facilement le déclenchement de conflits armés.

Les Nations unies et l'Union européenne ont reconnu l'importance du lien entre sécurité et développement. La sécurité ne peut que s'améliorer par le développement. La tendance à long terme sera vraisemblablement l'augmentation de l'aide au développement et la diminution des dépenses militaires. Il faut dès lors s'attendre à une diminution des achats d'armements. Les entreprises concernées devront s'y adapter.

Afin de limiter l'excès d'armements dans le monde, l'Union européenne (UE) s'est dotée en 1998 d'un Code de conduite sur les exportations d'armes, qui a été transformé en Position commune en décembre 2008, devenant ainsi juridiquement contraignant. Le but est de mieux contrôler les transferts d'armes en cherchant à cloisonner le commerce légal et en luttant contre les trafics d'armes. Concrètement, les critères de l'UE concernent notamment le respect des droits de l'homme et du droit international, la stabilité régionale, l'absence de conflits internes, et le risque des détournements de destination ou d'usage des armes exportées.

Au niveau des Nations unies, un processus analogue est en préparation avec la participation active de la Belgique: un Traité sur le commerce des armes est en discussion et pourrait voir le jour en 2012.

### 1.3. Il y a beaucoup trop d'armes légères dans le monde

La spécificité des armes légères ne peut être ignorée. Ce sont ces armes-là qui, dans la grande majorité des cas, sont utilisées dans les conflits armés. Koffi Annan, lorsqu'il était Secrétaire général des Nations unies, les avait qualifiées d'" armes de destruction massive " puisqu'elles causent la mort de 500.000 personnes dans le monde chaque année. On estime qu'il y a actuellement 875 millions d'armes légères dans le monde et chaque année 7 à 8 millions de nouvelles armes légères sont produites. C'est beaucoup trop face aux besoins légitimes en armement des États.

Depuis une dizaine d'années, une campagne internationale est menée par les Nations unies, l'Union européenne, de nombreux États, ainsi que des ONG, afin de sensibiliser et de lutter contre

la prolifération excessive des armes légères et ses conséquences désastreuses notamment sur la sécurité humaine.

En 2001, une conférence internationale a été organisée par les Nations unies pour adopter un Programme d'action sur les armes légères. Depuis lors, des conférences sont organisées régulièrement afin de veiller à son application. Dans ce cadre, un Instrument international sur la traçabilité des armes légères a été adopté en 2005.

## 2. Le cas de la Libye

### 2.1. La levée de l'embargo ne signifie pas que tout est permis

L'embargo sur les ventes d'armes à la Libye a été levé par les Nations unies en 2003 et l'Union européenne en 2004. Certains en ont conclu que cela signifiait que le régime libyen était devenu fréquentable. Il faut signaler que cette levée d'embargo est la conséquence d'une longue négociation menée principalement par les Américains et les Britanniques afin d'amener la Libye à abandonner son programme nucléaire militaire et à ce qu'elle déclare ne plus soutenir des groupes terroristes.

S'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, de nombreux observateurs considèrent que certaines pratiques de la Libye restent problématiques et inquiétantes. Les deux exemples suivants confirment ces inquiétudes. En juillet 2008, deux hommes d'affaires suisses ont été pris en otage par la Libye en rétorsion aux démêlés judiciaires d'un fils de Kadhafi en Suisse. Par ailleurs, Ali Mohamed Al-Megrahi, condamné pour l'attentat de Lockerbie contre un avion DC10 d'UTA qui fit 170 morts en 1989 et tout juste libéré par le Royaume-Uni, a été accueilli à Tripoli par les autorités libyennes, en août 2009 comme un véritable héros national.

L'embargo sur les ventes d'armes est, en droit international, la norme la plus sévère et la plus radicale. Mais juste après, il y a d'autres normes comme la Position commune de l'UE sur les exportations d'armes (l'ex-Code de Conduite), dont les critères sont régulièrement utilisés pour refuser des ventes d'armes à des pays qui ne sont pas soumis à des embargos. La levée d'un embargo sur les armes ne signifie en aucune façon que tout est dès lors permis.

### 2.2. La portée relative des accords de coopération militaire avec la Libye

Certains estiment que la Libye est devenue " respectable " parce que certains pays occidentaux dont la France ou le Royaume-Uni, et même les États-Unis, ont conclu des accords de coopération militaire avec elle.

Il faut signaler que ces pays ont des accords militaires avec de nombreux pays dans le monde. Les États-Unis ont des accords militaires avec quasiment tous les pays du monde, à l'exception des " États voyous ".

Un accord avec la Libye permet aux États-Unis d'avoir un certain regard sur les engagements pris par ce pays et, en quelque sorte, de le surveiller. Il ne faut donc pas se méprendre sur le sens réel de ces accords militaires qui sont en réalité davantage des moyens destinés, dans le meilleur des cas, à " freiner " certaines pratiques douteuses de la Libye.

### 2.3. *Les Nations unies et la sécurisation du couloir humanitaire*

Se fondant apparemment sur des éléments du dossier déposé par FN Herstal, Monsieur le Ministre-Président a indiqué que les équipements livrés sont " intégralement destinés au 32e Bataillon des forces d'élite de l'armée qui est affectée à la protection des convois d'aides humanitaires ".

Ce corridor existe bien, et il est exact qu'il prévoit une escorte des convois par l'armée libyenne. L'aide est acheminée du port de Benghazi jusqu'au hub d'Al Kufrah dans le Sud de la Libye ; de là, elle est soit acheminée par voie aérienne vers Nyala au Sud-Darfour, soit par voie terrestre jusqu'à la frontière avec le Tchad, où l'armée tchadienne prend le relai pour porter les vivres vers les camps de réfugiés dans le Nord-est du pays.

Il est invraisemblable que ce " bataillon d'élite " envisage vraiment de répondre à une éventuelle embuscade sur la route du convoi avec des armes à létalité réduite FN303. Il est impensable que cette " élite " libyenne soit à ce point démunie et sous-équipée pour que soient présentées comme indispensables à cette " mission humanitaire " les armes livrées par FN Herstal.

La Libye tente d'exploiter cet argument humanitaire car elle connaît la corde qui peut faire vibrer l'opinion publique occidentale. D'une part, ce n'est certainement pas un refus de licence wallonne qui aurait mis en péril la poursuite du travail du Programme alimentaire mondial des Nations unies pour le Tchad et le Darfour. D'autre part les agences des Nations unies sont obligées de demander la coopération de tous les États du monde, y compris avec ceux qui ne la respectent pas. À cet égard, il faut rappeler le discours du Président Kadhafi en septembre 2009 à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, au cours duquel il jeta à terre de manière méprisante la Charte des Nations unies, devant l'ensemble des délégations.

### 2.4. *Les armes légères et les critères européens sur les ventes d'armes*

La spécificité des armes légères doit être prise en compte pour accepter ou refuser une vente d'armes à un pays comme la Libye. Plusieurs critères de la Position commune de l'UE sur les exportations d'armes (ex-Code de conduite) sont concernés.

Le critère 2 sur le respect des droits de l'Homme. La Libye est pointée par toutes les organisations de défense des droits de l'Homme, ainsi que par des institutions publiques, dont le Département d'État américain, comme ne respectant pas les droits humains tels que la liberté d'expression ou la liberté syndicale. Toute manifestation d'opposition est durement réprimée et l'usage de la torture y est fréquent.

Le critère 4 sur la stabilité régionale. Le Président Kadhafi a un comportement imprévisible et a une conception très dangereuse du règlement des conflits. Il est pour l'usage de la force et soutient les putschistes militaires de Mauritanie, ainsi que le Président soudanais El-Bashir (sous mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale). Le 1er septembre 2009, pour fêter ses 40 ans de pouvoir en Libye, Kadhafi a reçu comme invité d'honneur le leader des pirates somaliens et l'a soutenu publiquement dans son action. De manière générale, le colonel Kadhafi a une politique visant à une hégémonie au moins régionale, et même sur l'Afrique.

Le critère 7 sur les risques de réexportation. Des armes provenant de Libye se sont retrouvées dans de nombreux pays en conflit y compris après la levée de l'embargo notamment en Afrique (entre autres Soudan, Libéria, Somalie, Sierra Leone et Tchad). Rien n'indique que la Libye ait renoncé à fournir des armes à des pays en conflit ou à des groupes non étatiques. Certains disent

que les armes vendues par la FN ne seront pas réexportées puisqu'elles sont marquées. Rien n'est moins sûr (voir ci-dessous). À tout le moins, leur livraison permettra à la Libye d'exporter un nombre équivalent d'armes qu'elle possède actuellement et qui seront remplacées par celles vendues par la FN.

### *2.5. La Libye achète ou veut acheter trop d'armes*

L'ensemble des forces armées et des forces de police de la Libye est de 120.000 hommes. Dans le passé, la Libye a pu se procurer de nombreux armements et a été considérée comme disposant d'un armement largement suffisant.

En 2006-2007, la Libye a acheté 100.000 fusils automatiques et révolvers à l'Ukraine. En 2008, le Royaume-Uni a refusé une vente de 130.000 fusils d'assaut. En 2009, la Serbie a refusé une vente analogue.

Une enquête actuellement en cours en Italie menée par un juge anti-mafia a permis de découvrir que les plus hautes autorités libyennes ont tenté d'acheter 1 million de Kalachnikov russes en 2006, sans succès. Puis ils ont essayé d'acheter 500.000 Kalachnikov chinois.

Parmi les personnes impliquées dans ces tentatives d'achats figuraient notamment le Chef d'état-major des Forces armées libyennes, qui a signé le certificat d'utilisation finale, ainsi qu'un des gendres du Président Kadhafi, qui dirige la principale entreprise publique libyenne contrôlant une grande partie de l'économie du pays. Face à l'ampleur de ces chiffres, les enquêteurs et les analystes qui suivent ce dossier estiment que ces armes étaient vraisemblablement destinées à être réexportées vers des pays fragiles ou en conflit, notamment en Afrique.

Les achats réalisés ou tentés par la Libye indiquent que ce pays est en surcapacité d'armement et posent question sur ses intentions réelles en la matière.

## **3. Le rôle de la Wallonie et de la Belgique**

### *3.1. Les conditions pour produire et exporter des armes*

Les armes ne sont pas des produits comme les autres. Elles sont dangereuses. Elles ont une capacité destructrice. Produire et exporter des armes exige beaucoup de prudence et de clairvoyance. Le rôle des pouvoirs publics dans le cadre de la bonne gouvernance est d'assurer un contrôle strict de cette activité économique, en assumant ses choix qui auront des conséquences un jour proche ou lointain, quelque part dans le monde.

Les pouvoirs publics ont pour fonction de défendre l'intérêt général au-dessus des intérêts privés. Dans le domaine des exportations d'armes, il s'agit à la fois de défendre un intérêt régional, national, européen et international, dans le contexte de la recherche de l'amélioration de la sécurité internationale et de la sécurité humaine. Le devoir des autorités publiques est de respecter et d'appliquer les règles nationales, européennes et internationales.

### *3.2. Les autres pays européens face à la Libye*

La dénomination " armes légères " correspond à une définition précise dans les normes internationales. Au sens le plus strict et si on exclut les munitions, cette définition correspond aux catégories ML1 et ML2 de la liste militaire commune de l'Union européenne. Ce sont des conventions, peut-être discutables, mais il importe de savoir précisément de quoi il s'agit.

Entre le 11 octobre 2004 (date de la levée de l'embargo de l'Union européenne) et le 31 décembre 2008, les rapports du COARM (Union européenne) indiquent que, pour l'ensemble des 27 pays membres de l'Union européenne, et pour l'ensemble des catégories de matériels militaires (ML1 à ML22), 303 licences pour un montant total de 492 millions d'euros ont été accordées vers la Libye, et 29 ont été refusées.

Pour les armes légères au sens strict (ML1 et ML2 seulement), la répartition est la suivante, toujours pour les 27 États membres réunis, de 2004 à 2008 : 14 licences pour 292.012 euros en ML1 et 1 licence pour 5.007 euros en ML2, soit un total de 297.019 euros ce qui est un chiffre très faible, voire dérisoire.

Par comparaison, la vente actuelle de la FN à la Libye, d'un montant de 12 millions d'euros, représente donc 40 fois ce que tous les autres pays de l'Union européenne ont livré en armes légères des catégories ML1 et ML2 en 4 ans.

Les munitions des armes visées dans les catégories ML1 et ML2 sont couvertes par les catégories ML3 et, partiellement, ML4 (cette dernière catégorie concernant notamment les bombes et roquettes, mais aussi les missiles et torpilles qui n'entrent pas dans la définition des armes légères et de leurs munitions). De 2004 à 2008, les 27

États membres ont accordés 7 licences pour 2.368.907 euros en ML3 ; et 33 licences pour 18.460.780 euros en ML4 (dont une partie ne concerne pas des armes légères).

Ces chiffres, qui couvrent l'addition de 27 États sur les 5 dernières années, montrent bien que les pays de l'Union européenne ont maintenu jusqu'à présent, malgré la levée de l'embargo, une certaine retenue dans les livraisons d'armes légères et de munitions à la Libye.

### *3.3. La FN a-t-elle un avenir (avec ou sans la Libye) ?*

Il est inexact de prétendre, comme l'indique la lettre de la FSM/FGTB, que sur les " milliers de licences " accordées chaque année, seules celles de la FN Herstal posent problème. En 2007, 1.156 licences ont été accordées en Belgique : 887 par la Région wallonne, 182 par la Flandre, 66 par la Région de Bruxelles-Capitale, et 21 par le Gouvernement fédéral. Les refus, qui concernent également d'autres entreprises que la FN Herstal, sont rares - respectivement 12, 8, 0 et 0. Vraisemblablement parce que la plupart des entreprises ont désormais bien intégré les règles du jeu, ou prenaient suffisamment de précautions afin de ne pas s'exposer à un refus après la signature d'un contrat.

L'affaire libyenne semble bien être un dérapage. En jouant son va-tout sur une destination qu'elle aurait dû savoir sensible, la FN Herstal semble avoir franchi une ligne rouge et porte la responsabilité initiale de l'agitation actuelle. Ce genre de choix de la FN a étonné certains observateurs de l'entreprise qui a longtemps été considérée comme respectueuse des règles en matière d'exportations d'armes. La réputation de la FN risque d'en être détériorée.

Quelques responsables syndicaux de la FN ont indiqué que la vente actuelle était primordiale afin d'obtenir une nouvelle vente d'armes à la Libye pour un montant de 111 millions d'euros. Cela signifierait une vente 10 fois supérieure à celle qui vient d'être conclue et qui représentait 3.000 armes. Selon toute vraisemblance, la prochaine vente porterait alors sur plusieurs dizaines de milliers d'armes légères. La surcapacité en armes légères de la Libye indiquée ci-dessus en serait encore accrue.

Un responsable syndical de la FN dont les déclarations n'ont pas été confirmées par d'autres représentants des travailleurs, a indiqué que si ce deuxième contrat n'était pas acquis, cela mettrait en péril 400 emplois au sein de la FN.

Primo, un contrat de 111 millions d'euros étalé sur 5 ans représente 10 % du chiffre d'affaires de la FN. Or, l'emploi à la FN est de 1.300 travailleurs. Il est peu vraisemblable que plus de 30 % des emplois soient menacés par une incertitude pesant sur seulement 10 % du chiffre d'affaires. Secundo, toute entreprise prospecte plusieurs marchés, et les dirigeants de la FN savent bien qu'il faut en chercher. Ils le font en permanence, c'est leur métier et leur responsabilité. Certains, plus difficiles à acquérir commercialement, d'autres plus faciles à obtenir, comme celui de la Libye. Tertio, des sources proches de la FN nous ont fait savoir " que certains représentants syndicaux de la FN exagèrent en disant que le sort de la FN dépend du deuxième contrat avec la Libye, alors que la FN a bien d'autres marchés qui pourront lui assurer l'emploi actuel ".

### *3.4. Marquage et traçabilité : deux choses différentes*

Il est inexact de dire que les armes produites par la FN Herstal bénéficient d'un système de traçabilité sophistiqué. Il s'agit en fait d'un marquage qui est effectué sur les armes de la FN Herstal et qui répond aux plus hautes exigences. Les dirigeants de la FN Herstal, que nous avons régulièrement rencontrés à ce propos, savent bien que nous apprécions l'excellence de la FN Herstal dans ce domaine, et que nous les citons volontiers en exemple dans les discussions internationales auxquelles nous participons, avec les représentants de l'industrie, en vue de l'adoption de normes contraignantes et universelles. Le GRIP, dont l'expertise en ce domaine est reconnue, participe d'ailleurs à l'élaboration des standards internationaux sur le contrôle des armes légères et de petits calibres (ALPC) actuellement en cours au sein de l'ONU (ISACS, International Small Arms Control Standards), et s'est vu confier dans ce cadre le développement de modules sur le marquage, l'enregistrement, le traçage ainsi que sur le contrôle des transferts internationaux des armes légères et de petits calibres.

Le marquage effectué par la FN Herstal est performant, mais il ne suffit pas, précisément parce qu'il n'existe aucun mécanisme de traçabilité à l'heure actuelle. Le marquage est un premier élément nécessaire, mais insuffisant si le reste du système n'est pas mis en place. Dans le meilleur des cas, il permet de déterminer, a posteriori, l'origine d'une arme lorsque celle-ci est retrouvée dans une filière illégale. Mais il ne dit rien sur le chemin qu'elle a parcouru.

Une véritable traçabilité suppose un enregistrement des armes, la tenue de registres et l'instauration d'un mécanisme adéquat et contraignant de traçage applicable à tous les pays. C'est un objectif poursuivi par un grand nombre de pays, et le GRIP y contribue activement. Mais nous sommes encore loin du compte, et c'est la raison pour laquelle il faut aujourd'hui s'interdire d'exporter vers des pays qui, en raison de leur régime totalitaire, corrompu ou en déliquescence, ne donnent pas les garanties suffisantes en matière de sécurité et de destination finale.

### *3.5. Le processus de décision est à revoir*

Tout observateur du processus de décision, en l'analysant sous l'angle de la sociologie politique, est forcé de constater que pour cette vente à la Libye, les décideurs ont dû faire face à une situation extrêmement complexe. Le Ministre-Président a expliqué le 10 novembre les raisons de la longueur de la prise de décision, soulignant que " les syndicats exerçaient une forte pression relayée par l'ensemble des partis politiques à Liège ".

Plus fondamentalement, il est anormal qu'une entreprise d'armement se lance dans une production alors qu'elle n'a pas encore reçu la licence d'exportation. L'amélioration du système d'octroi des licences est donc nécessaire. Comme l'a annoncé Monsieur le Ministre-Président, le système de l'autorisation préalable avant toute négociation avec un pays candidat acheteur, ainsi que l'indépendance de la commission d'avis sont des éléments souhaitables.

\*\*\*

En conclusion, nous voudrions revenir sur une réaction que l'on entend parfois : « Si ce n'est pas nous, ce seront les autres » ou « il ne faut pas être plus catholique que le Pape ». Est-ce parce que des chauffards brûlent les feux rouges que nous pouvons aussi les brûler ? La Belgique fait partie de l'Union européenne qui, avec la grande majorité des États au sein des Nations unies plaident pour une amélioration du contrôle des exportations d'armes. Seule une petite minorité d'une dizaine d'États freinent ce mouvement. La Wallonie et la Belgique désirent-elles s'aligner sur ces États ?

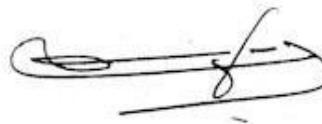
Vendre des armes légères à la Libye peut s'apparenter à un « marché toxique » qui risque de mettre à mal la réputation de la Belgique sur la scène internationale, et de la décrédibiliser au moment où elle se prépare à la Présidence de l'Union européenne au 2e semestre 2010.

Puisque la régionalisation de la compétence en matière d'exportations d'armes est un fait depuis 2003, il est essentiel d'assurer une plus grande cohérence dans les choix politiques. D'une part, les décisions socio-économiques doivent être conformes aux choix de politique étrangère de la Belgique et de l'Union européenne. D'autre part, tous les acteurs concernés doivent être conscients des enjeux : travailleurs et dirigeants de la FN et des autres entreprises d'armement, gouvernements et parlements régionaux, gouvernement et parlement fédéraux.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.



Bernard Adam,  
Directeur du GRIP.



Luc Mampaey,  
Chercheur au GRIP.